

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 05 MAI 2014

Délibération 2014-069 du 14 Avril 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mme M.-F. NAWROCKI -
MM. D. REBOUT – R. PARSY – G. TRANNIN - D. DELEPLACE

M. D. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUE
Mme M.-F. NAWROCKI, absente et excusée, a donné pouvoir à M. LAGUILLIER
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. PORET

Objet : **Fixation du nombre de Membres du Bureau**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose qu'aux termes de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Monsieur le Président précise qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de déterminer le nombre de membres du Bureau.

Monsieur le Président propose de fixer ce nombre à neuf (9) membres du Bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de fixer le nombre de membres du Bureau à neuf (9).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 14 Avril 2014 et transmission en Préfecture le 14 avril 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 avril 2014 et transmission
en Préfecture le 14 avril 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2014-069- 14/04/2014

Nombre Membres Bureau

Le Président,


Jean-Jacques COTTEL.

